



Parrainer des jeunes dans leur recherche d'emploi

Pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes sans diplôme, les acteurs de l'emploi et les acteurs économiques de Villefranche et du Beaujolais ont mis en place un dispositif de parrainage efficace.

C Depuis 2006, la mission locale Avenir jeunes Villefranche-Beaujolais développe des actions de parrainage pour favoriser l'intégration et le maintien dans l'emploi des jeunes sans diplôme. Le parrainage est un accompagnement bénévole et personnalisé d'un jeune par un parrain ou une marraine qui partage son expérience professionnelle.

L'accompagnement dure en moyenne de six à neuf mois.

Ces actions sont conduites en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Villefranche et du Beaujolais et l'ACSE.

Le réseau comprend à ce jour environ 30 parrains et marraines, chefs d'entreprise et cadres issus de divers secteurs d'activité (industrie, automobile, métallurgie, alimentaire, réseau urbain de transport en commun, petit commerce, institutions).

OBJECTIFS ET NATURE DES ACTIONS

Le parrainage vise l'accès et le maintien dans l'emploi des jeunes. Il concerne les jeunes en recherche d'emploi qui ont un projet professionnel défini. Il dure six mois.

L'action consiste en une relation entre le parrain ou la marraine et le « filleul » qui favorise la passerelle entre le monde économique et le jeune. Le parrainage est une démarche complémentaire aux actions des professionnels des missions locales.

LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF

Le rapprochement des jeunes avec les chefs d'entreprise qui contribue à améliorer la représentation des uns et des autres.

Les opportunités de rencontre avec des employeurs, d'immersion en entreprise, d'accès à des mesures pour l'emploi et à des emplois grâce au suivi et au réseau des parrains.

Une meilleure connaissance pour les jeunes des métiers et des savoir-être en entreprise.

Une valorisation des jeunes qui leur permet de reprendre confiance en eux et d'être motivés pour rechercher un emploi.

Une relation entre parrain et filleul qui participe à la lutte contre les discriminations et favorise les liens entre les générations.

L'enrichissement du portefeuille d'entreprises partenaires de la mission locale.



**La CCI de Villefranche
et du Beaujolais,
a su mobiliser ses entreprises
adhérentes pour l'engagement de chefs
d'entreprise et de cadres comme parrains**

→ étape 1

Deux conseillers de la mission locale sont chargés de la mise en œuvre et du suivi de l'action. Leur rôle est de :

- définir une charte;
- créer un livret du parrain et du jeune;
- animer le réseau de parrains;
- soutenir au quotidien les parrains en difficulté avec certains jeunes;
- organiser des sessions de formation des parrains;
- avoir des relations régulières avec les jeunes.

Les conseillers organisent aussi deux réunions annuelles qui permettent des échanges de pratiques des parrains et des débats avec les conseillers sur l'accompagnement des publics en difficulté et la place des jeunes en entreprise.

→ étape 2

Le conseiller de la mission locale prépare le jeune à l'action de parrainage. Il informe et sensibilise le parrain ou la marraine sur la situation du jeune pour contribuer à la réussite de l'action.

→ étape 3

Le parrain ou la marraine explique au jeune comment se positionner par rapport à une offre d'emploi, « pousser la porte » d'une entreprise et acquérir une meilleure connaissance du tissu socio-économique. Il aide également son filleul à constituer un réseau relationnel.

Les parrains n'ont pas pour injonction de recruter le jeune. Leur relation avec leur filleul est donc tout à fait libre.

RÉSULTATS

Depuis 2007, 157 jeunes ont été accompagnés par un réseau d'une trentaine de parrains réguliers.

60 % de sorties positives dont 48 % en CDI et CDD de + 6mois, 7 % en alternance et 5 % en formation.

Contact

Guardia CHIKH
Mission locale Villefranche-Beaujolais
04 74 02 91 52
guardia.chikh@mlbeaujolais.org